

section académique
LIMOGES

Édito :

Après les attentats des 7, 8 et 9 janvier, la société française semble redécouvrir l'importance de l'École. Si l'on peut s'en féliciter, on peut aussi regretter qu'une telle évidence ne se révèle qu'à l'occasion d'aussi tragiques événements.

Le système éducatif est ainsi sommé de se placer en première ligne pour qu'une telle situation ne se reproduise pas. **Mais l'École ne peut pas tout dans un contexte où ne lui sont pas donnés les moyens nécessaires pour exercer pleinement ses missions**, et où les politiques publiques persistent dans l'abandon de pans entiers de nos territoires à la crise économique, à la misère sociale et culturelle, au chômage, à la désespérance, au sentiment d'abandon et de rejet.

Le plan présenté par la Ministre en faveur de la mobilisation de l'École pour les valeurs de la République reste très en deçà des nécessités et des enjeux.

Il est temps de sortir des effets d'annonce, sur cette question comme sur toutes les autres, et de mettre enfin concrètement en accord les actes avec les discours sur la priorité à l'Éducation. Jamais ne sont en effet interrogées les conditions dans lesquelles se déroule la scolarité des élèves, dont on sait pourtant qu'elles sont déterminantes pour lutter contre l'échec et le décrochage scolaire, dont on sait aussi qu'elles sont déterminantes pour former l'ensemble de la jeunesse au respect de toutes les cultures dans notre société laïque.

Dans ce contexte, les DGH aujourd'hui distribuées dans les établissements ne font apparaître aucune perspective d'amélioration **pour la rentrée 2015, effectifs chargés et suppressions de postes restent au programme, quand l'autoritarisme managérial reste encouragé.**

Il paraît indispensable aujourd'hui, plus que jamais, de construire plus d'École et mieux d'École pour offrir à chaque jeune la possibilité d'accéder à une qualification reconnue et à l'exercice d'une citoyenneté avertie. Pourtant le Ministère vient de présenter un **projet de réforme du collège qui prévoit moins d'École** en proposant de réduire l'horaire élève et de renvoyer au local le choix d'une large partie des enseignements dispensés dans les établissements ! C'est inacceptable.

Le sursaut de la profession doit être à la hauteur des enjeux, nous ne pouvons en rester à la situation actuelle et nous inscrire dans une perspective de dégradations continues de celle-ci. Nous ne pouvons accepter non plus la dévalorisation salariale de nos métiers.

La grève du 3 février portera l'ensemble de ces questions, soyons nombreux à nous en saisir.

Grève Nationale - Mardi 3 février

Pour les conditions de travail

Pour les salaires

Pour que l'École ait les moyens de remplir ses missions

Contre la prérentrée et la rentrée en août 2015

RENTRÉE 2014, PRÉPARATION RENTRÉE 2015 : UNE TRISTE CONTINUITÉ.

C'est le constat que nous pouvons faire à l'issue des deux réunions du CTA, l'une le 16 décembre consacrée au bilan de la rentrée, l'autre le 14 janvier relative à la préparation de la rentrée 2015.

Le bilan de la rentrée 2014 reflète la réalité que nous vivons cette année dans nos établissements. Taux d'encadrement insuffisants et effectifs de classe désespérément élevés sont constants. Collèges comme lycées sont englués dans des difficultés et des tensions sans qu'aucune perspective d'amélioration ne se dessine.

Le cadre budgétaire dans lequel la rentrée 2015 se prépare ne permettra en aucun cas d'inverser la tendance puisque seuls 2550 emplois supplémentaires sont créés pour environ 23000 élèves supplémentaires. Outre la hausse démographique, ces emplois doivent aussi financer l'Education Prioritaire et le retour de la formation initiale. L'académie de Limoges a reçu, pour le second degré, 12 emplois supplémentaires pour une hausse d'effectifs estimée à 106 élèves. Le Recteur a annoncé lors du CTA du 15 janvier sa répartition : moins 8 emplois en collège au prétexte d'une baisse de 448 élèves, plus 15 emplois en lycée pour 483 élèves supplémentaires, 5 emplois supplémentaires en LP avec 71 élèves en plus. Il est donc clair qu'aucune amélioration des taux d'encadrement ne sera possible et qu'aucune inversion ne s'amorce pour réparer les dégâts majeurs subis pendant le quinquennat Sarkozy (moins 596 emplois pour des effectifs stables).

La mise en place de l'Education prioritaire sera donc financée par redéploiement des autres établissements et seuls les établissements classés en REP (Réseau d'Education Prioritaire) devraient voir leurs effectifs de classe limités à 25. Les autres établissements connaîtront des taux d'encadrement toujours détestables : le H/E continuera de baisser en lycée, et s'il devrait rester globalement stable en collège, c'est car les marges y sont désormais quasi inexistantes.

Les DGH, en Heures Poste et en Heures Supplémentaires Année, sont désormais connues et dans la majorité des établissements elles sont à la baisse. Nous devons faire entendre lors des commissions permanentes comme des CA notre refus de telles perspectives et alerter sur les risques majeurs qu'il y a à laisser ainsi les établissements s'engluer dans les difficultés. **Au moment où l'Ecole est mise en demeure de régler les problèmes majeurs auxquels notre société est confrontée, nous devons dire haut et fort que sans amélioration significative des conditions dans lesquelles les jeunes sont scolarisés, cela restera illusoire. Corriger les inégalités scolaires, relancer la démocratisation, construire des apprentissages réfléchis, élever les niveaux de qualification, former des citoyens avertis, ne pourront se faire sans une amélioration qualitative des conditions d'enseignement.**

Ces problématiques seront au cœur de la grève du 3 février à laquelle appelle la FSU.

DERNIÈRE MINUTE : URGENCE AU COLLÈGE !

Dans le cadre de la Refondation de l'École le Ministère vient de présenter un projet de réforme du collège inacceptable. Il est en effet proposé de :

- réduire les horaires élèves ;
- structurer les enseignements autour d'un tronc commun et d'enseignements complémentaires ;
- de mettre fin aux horaires nationaux et de renvoyer au local la gestion d'un volant d'heures pour permettre l'organisation des enseignements complémentaires ou de dédoublements ;
- de globaliser les dotations horaires dévolues aux langues vivantes, enseignements artistiques, sciences et technologie, renvoyant là aussi au local le choix de leur utilisation.

Il s'agirait ni plus ni moins que de mettre fin à tout cadrage national, de mettre en concurrence les disciplines tout en niant leurs spécificités, de mettre en concurrence les établissements.

Tous les défauts de la réforme des lycées seraient ici importés, aggravés et appliqués au collège ! Le Ministère doit retirer ce projet qui ne pourrait qu'accroître les difficultés des personnels, accroître les inégalités territoriales et sociales. Nous sommes loin de l'ambition affichée pour l'Éducation !

NOUVEAU DÉCRET STATUTAIRE, QU'EST-CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2015 ?

- **Nos obligations hebdomadaires de service restent inchangées** : certifiés 18h, agrégés 15h, professeurs documentalistes 30h (+6h consacrées aux relations avec l'extérieur).
- **Toutes** les heures (cours, AP, groupe, TD, classes parallèles, ...) effectuées en première et terminale sont affectées d'un coefficient de pondération de 1,1, dans la limite d'une heure, pour le décompte du maxima de service. Cela remplace la première chaire.
- **Toutes** les heures (cours, groupe, TD, classes parallèles, ...) effectuées en BTS sont affectées d'un coefficient de pondération de 1,25, sans limitation, pour le décompte du maxima de service.
- Dans les établissements classés REP+ toute heure effectuée devant élèves est affectée d'un coefficient de pondération de 1,1 sans limitation pour le décompte du maxima de service.
- Tout complément de service hors de la commune de l'établissement d'affectation, comme tout complément de service sur trois établissements, ouvre droit à une décharge de service d'une heure.
- Suppression de la majoration de service d'une heure pour enseignement devant effectifs faibles.
- Création d'une indemnité pour exercice de plus de 6 heures devant des classes à plus de 35.
- Les décharges de service accordées pour la gestion du cabinet d'histoire-géographie, pour la gestion des laboratoires de SVT, sciences-physiques, technologie sont supprimées et remplacées par une indemnité (sauf pour la SVT et la physique dans les collèges sans agent de labo où la décharge est maintenue). Contrairement aux engagements pris lors de la publication du nouveau décret, le Ministère a communiqué un projet de texte -portant création d'une indemnité pour l'exercice de missions particulières (IMP)- inadmissible en l'état car il ne cadre pas les missions qui seraient concernées et ne reprend pas explicitement les décharges existantes (labo de Sciences Physiques, de SVT, d'histoire géo, de technologie, coordo EPS) dont le SNES demande le maintien. D'autre part les montants prévus pour la rémunération ne sont pas suffisants. Le SNES continue d'intervenir pour obtenir un cadrage national fort sur cette question.

STAGES DE FORMATION SYNDICALE

Ouverts à tous : inscription par mail s2-19@limoges.snes.edu, vous recevrez alors un modèle d'autorisation d'absence à déposer auprès de votre chef d'établissement **impérativement un mois avant la date du stage**. Les frais de déplacement et de repas sont pris en charge pour les syndiqués.

☛ STAGE FORMATION JURIDIQUE

LE JEUDI 9 AVRIL au collège Jean Moulin de Brive DE 9 HEURES À 17 HEURES.

CONTENU : Néo management et obligations de services, conseil de discipline dans les EPLE, les prérogatives du CA, congés maladie et postes adaptés, procédures disciplinaires, relations conflictuelles avec les parents.

☛ STAGE NON-TITULAIRES

LE MARDI 14 AVRIL au SNES-FSU Limoges, 40 avenue Saint Surin, DE 9 HEURES À 17 HEURES

CONTENU : Commission consultative paritaire, droits des non- titulaires, le CDI, carrière, titularisation, congé maladie, congé formation.

LES PROFS DE PLUS EN PLUS VICTIMES
DE LA VIOLENCE SCOLAIRE.



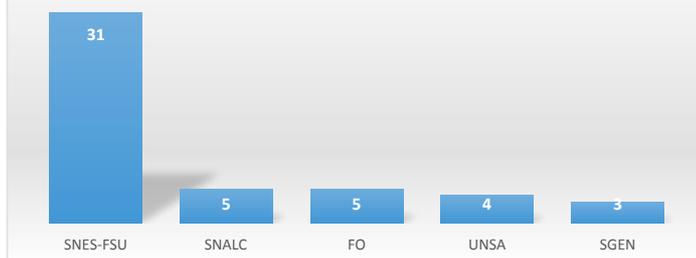
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : LE SNES-FSU TOUJOURS PREMIER

Au sortir des élections professionnelles de décembre 2014, le SNES-FSU est largement en tête et majoritaire dans les CAPA et CCP et demeure une force incontournable. Ses élus auront à cœur de poursuivre la défense de l'ensemble des personnels, de s'opposer à l'arbitraire, et d'agir pour améliorer les règles de gestion collectives.

Comme les années antérieures, n'hésitez pas à vous adresser aux élus SNES pour toute question relative à votre situation et à votre déroulement de carrière. Leur expertise des dossiers, leur expérience et leur nombre sont gages d'efficacité et de cohérence dans l'ensemble des instances.

Informé, assuré sans relâche défense individuelle et collective, porter des propositions d'amélioration pour tous : tels sont les principes qui guident l'action des élus du SNES.

Nombre d'élus SNES-FSU en CAPA et CCP.



CAPA des certifiés (19 sièges à pourvoir)

Inscrits : 2509 Votants : 1373 Participation : 54,72% Votes blancs : 52 Exprimés : 1321

	SNES-FSU	UNSA	SGEN	FO	SNALC
Nb voix	705	188	86	149	193
% voix	53,4 %	14,2 %	6,5 %	11,3 %	14,6 %
Sièges	11	2	1	2	3

CAPA des agrégés (10 sièges à pourvoir)

Inscrits : 558 Votants : 331 Participation : 59,32 % Votes blancs : 15 Exprimés : 3

	SNES-FSU	SGEN	FO	SNALC
Nb voix	170	34	37	75
% voix	53,8 %	10,8 %	11,7 %	23,7 %
Sièges	6	1	1	2

CAPA des CPE (8 sièges à pourvoir)

Inscrits : 163 Votants : 126 Participation : 77,30 % Votes blancs : 3 Exprimés : 123

	SNES-FSU	UNSA	SGEN	FO
Nb voix	45	25	21	32
% voix	36,6 %	20,3 %	17,1 %	26,0 %
Sièges	3	2	1	2

CAPA des COPsy (4 sièges à pourvoir)

Inscrits : 48 Votants : 28 Participation : 58,33 % Votes blancs : 5 Exprimés : 23

	SNES-FSU
Nb voix	23
% voix	100 %
Sièges	4

CAPA des PEGC (1 siège à pourvoir)

Inscrits : 17 Votants : 10 Participation : 58,82 % Votes blancs : 0 Exprimés : 10

	SNES-FSU	UNSA
Nb voix	6	4
% voix	60,0 %	40,0 %
Sièges	1	0

CCP AED, AVS et AESH (4 sièges à pourvoir)

Inscrits : 1030 Votants : 126 Participation : 12,23 % Votes blancs : 4 Exprimés : 122

	SNES-FSU	UNSA	CGT	FO	SNALC	Sud	FAEN
Nb voix	71	14	14	12	3	7	1
% voix	58,2 %	11,5 %	11,5 %	9,8 %	2,5 %	5,7 %	0,8 %
Sièges	4	0	0	0	0	0	0

CCP des non-titulaires enseignement, éducation et orientation

Inscrits : 301 Votants : 78 Participation : 25,91 % Votes blancs : 6 Exprimés : 72

	SNES-FSU	UNSA	CGT	FO	SNALC	Sud	FAEN	SGEN
Nb voix	42	4	10	7	4	3	0	2
% voix	58,3 %	5,6 %	13,9 %	9,7 %	5,6 %	4,2 %	0,0 %	2,8 %
Sièges	2	0	0	0	0	0	0	0

COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE

LA FSU TRÈS LARGEMENT EN TÊTE

Avec 45% des voix la FSU confirme sa représentativité dans cette instance décisive consultée sur tout ce qui concerne l'organisation et les moyens de fonctionnement du premier comme du second degré. La hausse des suffrages exprimés pour ce scrutin, comme pour les CAPA, en faveur d'organisations conservatrices (SNALC) ou réactionnaires (FO) est très inquiétante et traduit sans aucun doute les inquiétudes qui travaillent nos professions. Il est de la responsabilité de la FSU de redonner à l'ensemble des collègues confiance en la possibilité d'un système éducatif émancipateur, exigeant et porteur de progrès pour les élèves.

En CTA les élus FSU, parmi lesquels trois représentants du SNES, dénoncent sans concession l'écart entre le discours sur la priorité à l'Education et la réalité du terrain dans les établissements. Ils font entendre les difficultés dans lesquelles nos établissements sont englués, les tensions et la surcharge de travail pour les personnels qui en découlent. Mais ils sont aussi porteurs de propositions que l'administration est tenue d'entendre. En effet, grâce aux sections syndicales d'établissements les élus FSU ont une connaissance fine de la réalité des établissements et sont ainsi mieux à même de se battre pour la défense des structures et des postes.

CTA (10 sièges à pourvoir)

Inscrits : 10991 Votants : 5763 Participation : 52,43 %
Votes blancs : 317 Exprimés : 5446

	FSU	UNSA	CGT
Nb voix	2451	1363	229
% voix	45,0 %	25,0 %	4,2 %
Sièges	5	3	0

	FO	SNALC	Sud	SGEN
Nb voix	425	363	152	463
% voix	7,8 %	6,7 %	2,8 %	8,5 %
Sièges	1	0	0	1